

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2010**

Convocation du 2 décembre 2010

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur le Maire** demande à l'Assemblée Municipale de se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à M. Henri CONTE, ancien maire-adjoint, décédé.

Puis, **Monsieur le Maire** ouvre la séance à 19 heures 10 et procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés.

Etaient présents

M. Gilles CATOIRE, Maire, Président de séance
M. Jean-Pierre AUFFRET, 1^{er} Adjoint au Maire (jusqu'à 21h15 et à partir de 21h25); Mme Mireille GITTON (à partir de 20h40), M. Alain FOURNIER, Mme Sabrina BAHMED, M. Aïssa TERCHI (à partir de 19h30), Mme Evelyne LAUER, MM. Pascal MAZOUÉ, Azise SETTERAHMANE (à partir de 20h20), Jean-Claude MOINGT, Mme Roberte DUMAS-MARGUERY, M. Rodolphe OPPENHEIMER, Mme Catherine ALFARROBA, M. Ansoumany SYLLA, Mmes Marie Claude FOURNIER, Annabel GALINIE (à partir de 20h20), Adjoints au Maire ;
M. Guy SCHMAUS, Mmes Catherine BEREGOVOY-COTTINEAU, Mireille LAMBERT, Annie MENDEZ, Sylvie LEMOINE, MM. Régis LANG, Ibrahim TARIKET (à partir de 19h55), Mmes Danielle RIPERT, Lalla-Zineb EL ALAOUI BECHARD, M. Manuel ALLAMELLOU, Mmes Sophie COUDERT (à partir de 19h50), Brenda Leila HADJ-JORIOZ, Neïla HAMADACHE, M. Rémi MUZEAU, Alvine MOUTONGO-BLACK, MM. Stéphane COCHEPAIN (jusqu'à 19h50), Sébastien RENAULT, Rachid HADDADI, Jean-Marie SARROT, Conseillers Municipaux ;

Etaient représentés :

Mme GITTON par M. AUFFRET (à partir de 20h20 et jusqu'à 20h40)
M. MARCHANDAN par Mme GALINIE (à partir de 20h20)
M. PUTEGNAT par M. LANG
M. TARIKET par Mme BAHMED (jusqu'à 19h55)
M. GARNIER par M. SCHMAUS
M. BENABDALLAH par Mme RIPERT (à partir de 20h20)
Mme COUDERT par M. TERCHI (à partir de 19h30 et jusqu'à 19h50)
Mme PERREAU PAR Mme FOURNIER
Mme LACOMBE par M. HADDADI
M. COCHEPAIN par M. SARROT (à partir de 19h50)
M. PINARD par M. SETTERAHMANE (à partir de 20h20)
Mme VION par Mme MOUTONGO-BLACK
Mme LEFEBVRE par M. MUZEAU

Etaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 21h15 et jusqu'à 21h25), Mme Mireille GITTON (jusqu'à 20h20), M. Aïssa TERCHI (jusqu'à 19h30), M. Azise SETTERAHMANE (jusqu'à 20h20), Mme Annabel GALINIE (jusqu'à 20h20), M. Bernard MARCHANDAN, jusqu'à 20h20),

VŒUX

VŒU PRESENTE PAR MONSIEUR AISSA TERCHI AU NOM DE L'INTERGROUPE ALTERNATIVE CITOYENNE, SOCIALE ET ECOLOGISTE, COMPOSE DU FRONT DE GAUCHE ET EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

Considérant que le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes relève de graves anomalies dans la concession de chauffage urbain de Clichy qui bénéficie davantage à Elyo Suez et sa filiale SDCC qu'à la ville et aux habitants,

Considérant que malgré la création d'une commission municipale sur ce dossier, les rapports alarmants de multiples audits d'experts et le recours au cabinet « Lysias », la situation n'a guère évolué. Aucune information claire n'a été fournie sur les raisons de ce surcoût et sur la somme exacte qu'il représente,

Considérant que les objectifs incontournables sur ce dossier sont :

- La recherche des responsabilités dans ce scandale,
- Le remboursement du trop perçu sur plus de 20 ans,
- L'obtention immédiate d'une baisse des charges des usagers liées au surcoût du chauffage urbain
- La validation par tous les acteurs concernés de tout nouvel avenant à l'actuelle concession
- La participation de tous les acteurs concernés aux nécessaires réflexions sur l'avenir de la gestion du chauffage urbain,

Les élus des groupes Front de gauche et Europe Ecologie Les Verts, proposent que :

« Le conseil municipal décide que la Ville de Clichy la Garenne accepte la proposition faite par l'amicale de locataires CSF (Confédération Syndical des Familles) d'organiser dans un premier temps une table ronde publique réunissant tous les acteurs de ce dossier : Ville, Elyo-Suez et sa filiale SDCC, usagers du chauffage urbain, contribuables. Cette table ronde doit servir de première étape dans la recherche d'un accord permettant aux personnes lésées par le surcoût du chauffage urbain d'obtenir réparation »

Après avoir apporté certains éléments d'information dans ce domaine, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale le vœu adopté lors du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Clichy Habitat », qui pourrait à son avis, en disant la même chose sur le fond, éviter l'obstacle de référence ciblé sur une amicale de locataires et y donner ainsi une orientation plus large.

Monsieur FOURNIER propose donc d'amender le vœu de l'intergroupe en ne mentionnant pas le nom de l'amicale.

Puis, **Monsieur le Maire** présente ensuite le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Clichy Habitat » :

VŒU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CLICHY HABITAT POUR UNE TABLE RONDE DU CHAUFFAGE URBAIN.

Le conseil d'administration de Clichy Habitat propose, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de la Commission Ad Hoc créée par le Conseil Municipal à ce sujet, considérant que pour obtenir le remboursement du trop perçu du aux tarifs excessifs qui ont fait l'objet

d'analyses par les différents cabinets d'experts mandatés par la Ville et l'Office, de demander aux filiales du groupe Suez d'obtenir les dédommagements pour les usagers et les bailleurs sociaux que la ville pour ses propres bâtiments.

Par ailleurs, la loi Grenelle 2 de l'environnement a créé les conditions nouvelles pour les investissements de réseaux de chaleur qui est également une priorité de l'union sociale pour l'habitat. Il convient d'examiner l'avenir de ces réseaux en matière de rénovation des installations existantes en intégrant les énergies renouvelables.

C'est pour cela, que nous proposons que le Maire et Président de l'Office demande au Conseil Municipal de prendre l'initiative de proposer une table ronde avec le concessionnaire et les autres partenaires mais aussi de la ville de Levallois-Perret dont la desserte a pesé fortement sur le coût du chauffage urbain clicheois et les représentants de tous les usagers locataires, bailleurs sociaux, copropriétaires et établissements publics.

Les objectifs à atteindre sont :

- 1) La baisse significative, immédiate et durable des tarifs
- 2) La modernisation du réseau intégrant les énergies renouvelables
- 3) Le remboursement des trop-perçus

A l'unanimité,

Le Conseil,

ADOpte le vœu ci-dessous adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Clichy Habitat » et amendé par le groupe des Elus communistes :

Le Conseil d'Administration de Clichy Habitat propose, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de la Commission Ad Hoc créée par le Conseil Municipal à ce sujet, considérant que pour obtenir le remboursement du trop perçu du aux tarifs excessifs qui ont fait l'objet d'analyses par les différents cabinets d'experts mandatés par la Ville et l'Office, de demander aux filiales du groupe Suez d'obtenir les dédommagements pour les usagers et les bailleurs sociaux que la ville pour ses propres bâtiments.

Par ailleurs, la loi Grenelle 2 de l'environnement a créé les conditions nouvelles pour les investissements de réseaux de chaleur qui est également une priorité de l'union sociale pour l'habitat. Il convient d'examiner l'avenir de ces réseaux en matière de rénovation des installations existantes en intégrant les énergies renouvelables.

C'est pour cela, que nous proposons que le Maire et Président de l'Office demande au Conseil Municipal de prendre l'initiative de proposer une table ronde avec le concessionnaire et les autres partenaires mais aussi de la ville de Levallois-Perret dont la desserte a pesé fortement sur le coût du chauffage urbain clicheois et les représentants de tous les usagers locataires, bailleurs sociaux, copropriétaires et établissements publics.

Les objectifs à atteindre sont :

- 1) La baisse significative, immédiate et durable des tarifs
- 2) La modernisation du réseau intégrant les énergies renouvelables
- 3) Le remboursement des trop-perçus
- 4) Le réexamen des aspects juridiques de la concession passée en 1965 entre la Ville de Clichy et le fournisseur de vapeur.

A la Majorité des suffrages exprimés (13 pour, 25 contre, 6 ne s'exprimant pas)

Le Conseil,

REJETTE le vœu ci-dessous amendé, présenté par l'Intergroupe Alternative Citoyenne, Sociale et Ecologiste, composé des élus des groupes Front de gauche et Europe Ecologie les Verts

Considérant que le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes relève de graves anomalies dans la concession de chauffage urbain de Clichy qui bénéficie davantage à Elyo Suez et sa filiale SDCC qu'à la ville et aux habitants,

Considérant que malgré la création d'une commission municipale sur ce dossier, les rapports alarmants de multiples audits d'experts et le recours au cabinet « Lysias », la situation n'a guère évolué. Aucune information claire n'a été fournie sur les raisons de ce surcoût et sur la somme exacte qu'il représente,

Considérant que les objectifs incontournables sur ce dossier sont :

- La recherche des responsabilités dans ce scandale,
- Le remboursement du trop perçu sur plus de 20 ans,
- L'obtention immédiate d'une baisse des charges des usagers liées au surcoût du chauffage urbain
- La validation par tous les acteurs concernés de tout nouvel avenant à l'actuelle concession
- La participation de tous les acteurs concernés aux nécessaires réflexions sur l'avenir de la gestion du chauffage urbain,

Les élus des groupes Front de gauche et Europe Ecologie Les Verts, proposent que :

« Le conseil municipal décide que la Ville de Clichy la Garenne accepte la proposition faite par une amicale de locataires d'organiser dans un premier temps une table ronde publique réunissant tous les acteurs de ce dossier : Ville, Elyo-Suez et sa filiale SDCC, usagers du chauffage urbain, contribuables. Cette table ronde doit servir de première étape dans la recherche d'un accord permettant aux personnes lésées par le surcoût du chauffage urbain d'obtenir réparation »

VII - SUBVENTIONS

7.1 - VERSEMENT DU PREMIER QUART DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2011

Après avoir entendu le rapport de **Monsieur Jean-Pierre AUFFRET**, Premier Adjoint au Maire délégué, et à l'unanimité :

Le Conseil,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2011, pour les associations bénéficiant de subventions égales ou supérieures à 3 000 euros, un premier acompte correspondant au quart de la subvention 2010.

DIT QUE cet acompte sera versé à la demande de l'association et sera conditionné à la production des justificatifs devant être remis lors du dépôt de celle-ci, notamment le procès verbal de l'Assemblée Générale et le compte de résultat 2010.